



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Cadre réservé à l'autorité char	gee de l'examen au cas par cas
Date de réception :	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	
Modernisation et sécurisation de l'usine de SAIPOL de Le	zoux (63)
Identification du (ou des) maître(s) d'e	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom SAIPOL	
Personne physique Nom SAIPOL Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom SAIPOL	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom SAIPOL Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale SAIPOL
Personne physique Nom SAIPOL Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale SAIPOL Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom SAIPOL Personne morale Dénomination N° SIRET 3 8 8 0 2 1 1 5 6 0 0 0 9 5	Prénom(s) Raison sociale SAIPOL Type de société (SA, SCI) SAS
Personne physique Nom SAIPOL Personne morale Dénomination N° SIRET 3 8 8 0 2 1 1 5 6 0 0 9 5 Représentant de la personne morale : Madame	Prénom(s) Raison sociale SAIPOL Type de société (SA, SCI) SAS Monsieur
Personne physique Nom SAIPOL Personne morale Dénomination N° SIRET 3 8 8 0 2 1 1 5 6 0 0 0 9 5	Prénom(s) Raison sociale SAIPOL Type de société (SA, SCI) SAS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
sans	Pour information: ICPE - avant / après projet: rubrique 2160-1 (enregistrement) et rubrique 3642-2 (autorisation)> pas de modification liée au projet

		t fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'ar	ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	☐ Oui	✓ Non
		t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 122-2-1 ?
	✓ Oui	□ Non
4	Caract	éristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il est envisagé de rendre l'usine plus sécurisée et inclusive :

- Déclassement du silo 17;
- Remplacement des tours aéroréfrigérantes par des tours adiabatiques avec utilisation de l'eau de nappe au lieu de celle du réseau public ;
- Sprinklage de plusieurs installations dont celle d'extraction ;
- Déplacement de la salle électrique à l'extérieur de l'atelier d'extraction ;
- Extension du site avec l'acquisition de la parcelle avec habitation (au Nord-Ouest);
- Suppression d'un silo à coques (au Sud-Est) pour permettre l'optimisation du plan de circulation ;
- Implantation d'une cuve d'eau pour le sprinklage ainsi que le système de pompage à la place du silo 17.
- Extension du site avec l'acquisition de la parcelle avec habitation (à l'Est);
- Déconstruction de bâtiments anciens et reconstruction de bâtiments neufs ;
- Aménagement de quais de déchargement des graines et de déchargement des huiles ;
- Augmentation de l'activité principale du site, liée à la clarification du critère de classement et liée à l'augmentation organique future de l'activité.

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne l'entité SAIPOL pour laquelle il est envisagé de rendre l'usine plus sécurisée et inclusive afin d'assurer son insertion dans son environnement et son attractivité pour des projets valorisant les graines de tournesol françaises.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux concernent:

- 1) Le silo de graines n°17 (surface : 450 m²) localisé au niveau de la limite parcellaire au Nord du site, accolé à la départementale D20 sera démantelé. Egalement, le magasin de stockage de pièces (surface : 112 m²) accolé sera également supprimé.
- 2) Des systèmes d'extinction automatique incendie seront mis en place : à l'atelier de décorticage & granulation coques, à l'atelier presserie, au local compresseur, à l'atelier granulation des tourteaux, à l'atelier extraction et au poste de dépotage d'hexane.
- 4) La salle électrique à l'extérieur de l'atelier d'extraction sera déplacée. Un bâtiment dédié de surface au sol de 55 m² sera construit.
- 5) Remplacement des tours aéroréfrigérantes par des tours adiabatiques.
- 6) La modification du plan de circulation interne va se poursuivre en plusieurs étapes :
 - Cloisonnement du stockage principal ST15 des tourteaux ;
 - Installation d'un nouvel atelier de granulation ;
 - Recentrage de la petite cellule à coques (PC), sans modification de sa capacité ;
 - Démontage de la grande cellule à coques (GC) et des bâtiments anciens en limite Est
 - Ajout d'un second pont bascule.
- 7) Une nouvelle presserie (également nommé atelier de préparation) sera construite au Nord du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les modifications projetées ont pour objectif la modernisation et la sécurisation du site SAIPOL de Lezoux, afin d'augmenter la production dans la phase d'exploitation future. L'objectif du groupe Avril (auquel appartient le site) est en effet d'augmenter la capacité de production de 180 000 t/an à 250 000 t/an de graines, d'ici la fin de la mise en service des projets d'envergure.

Outre les travaux décrits au chapitre 4.3.1 précédent, le projet de modernisation du site comprend le désamiantage des toitures des bâtiments du site.

4.4	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
(i) 1 a	a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
1) Consommation d'eau de nappe :	1) + 3 300 m3/an		
2) Consommation d'eau process :	2) - 16 500 m3/an		
3) Augmentation de la surface imperméabilisée :	$3) + 500 \text{ m}^2$		
4) Augmentation de la production :	4) + 70 000 t/an de PF		

4.6 Loca	lisation c	lu projet
----------	------------	-----------

4.6	Localisation du projet										
	Adresse et commune d'implantation										
	Numéro : Voie :										
	Lieu-dit : Place des Curins										
	Localité : LEZOUX										
	Code postal : 6 3 1 9 0 BP : Cedex :										
	Coordonées géographiques ^[1]										
	Long.: 0 3 ° 2 2 , 3 2 " 7 Lat.: 4 5 ° 4 9 , 4 4 " 5										
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement										
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° " "										
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "										
	Communes traversées :										
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :										
	PLAN LOCAL d'URBANISME de la commune de Lezoux (7 mars 2023 du ComCom "Entre Dore et Allier")										
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.										
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?										
	☑ Oui ☐ Non										
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?										
	☑ Oui ☐ Non										

	a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser le /après ».
Le site SAIPOL a fait l'objet d'ui	n Doss	ier de	demande d'autorisation d'Exploiter (dont Etude d'impact) en 2004
Sensibilité environne	emei	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. e Internet du ministère de l'envi	notam ironner	ment à	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site cous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par denvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	II n'y a aucune ZNIEFF de type 1 ou 2 à moins de 1 km du site de SAIPOL. Les deux ZNIEFF les plus proches se trouvent à 1,8km (BOIS D'ORNON) et 2km (VARENNES ET BAS LIVRADOIS) du s de SAIPOL
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		V	Il n'y a aucun parc naturel régional à moins de 1km du site SAIPC Le parc naturel régional le plus proche se situe à 3,6km à l'Est du de SAIPOL : PNR du Livradois-Forez (FR8000019) d'une superfide 312 861 ha.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	Les routes départementales traversant ou bordant Lezoux ne sont pas répertoriées dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2019-2023 relatif aux routes départementales du Puy-de-Dôme.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	Le monument le plus proche du site est l'ancienne porte de la ville (situé à 215m).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	Aucun PPRT ou PPNR n'est recensé sur la commune de Lezoux.
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Le site le plus proche (SSP3790648) est situé à 500m du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	D'après les données fournies par l'ARS, aucun captage public d'alimentation en eau potable (AEP) n'est présent à moins de 5 km du site d'étude, et le site ne s'intègre dans aucun périmètre de protection de captage AEP
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le site le plus proche (Plaine des Varennes) est à plus de 2km au Nord et à l'Est du site SAIPOL
D'un site classé ?		V	Le monument le plus proche du site est l'ancienne porte de la ville à 215m.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Afin d'alimenter les tours adiabatiques, un prélèvement de 3300m3/an sera fait dans la nappe (forage présent sur le site).
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	La nappe où sera prélevée les eaux pour les tours adiabatiques est existante au droit du site (station de rabattement de la nappe déjà existante sur le site).
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		Lors des travaux, les terres de déblai seront réutilisées au maximum pour éviter tout excédent de matériaux. Si nécessaire, l'excédent de matériaux sera éliminé via une filière spécialisée. Les déchets amiantés seront également éliminés via les filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		idem ci-dessus
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Le remplacement des tours aéroréfrigérantes par les tours adiabatiques permettront de réduire la consommation d'eau de ville; l'eau nécessaire aux tours utilisera l'eau de nappe.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Il n'y a aucune ZNIEFF de type 1 ou 2 à moins de 1 km du site de SAIPOL.Les deux ZNIEFF les plus proches se trouvent à 1,8km (BOIS D'ORNON) et 2km (VARENNES ET BAS LIVRADOIS) du site de SAIPOL. Le site NATURA le plus proche est à 2,2 km. La distance suffisante permettra d'éviter toute perturbation du milieu naturel.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	V	Le site le plus proche (Plaine des Varennes) est à 2,3 km du site de Lezoux. La distance suffisante permettra d'éviter toute perturbation du milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	Le site SAIPOL a acheté des parcelles bâties au Nord-Ouest et au Sud-Est à des riverains; elles ne sont pas en zone naturelle, agricole, forestière ou maritime.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Le site ICPE le plus proche de SAIPOL est "Pierre Cotte" qui est classé en Autorisation. Le site est situé à 700m de SAIPOL.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V	0	Le site est classé en zone d'exposition moyenne vis-à-vis du risque retrait gonflement des argiles. Le site est classé en zone de sismicité modérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	AIR : des captages de poussières vont être ajoutés SOLS : pas de modification EAUX : les effluents respecteront les VLE
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Augmentation du trafic PL global entrant/sortant estimée à +25% liée à l'augmentation d'activité.
	Est-il source de bruit ?	V		La circulation des PL sera interne au site. Les tours adiabatiques seront moins bruyantes. Plusieurs zones (pompes, presserie.) seront couvertes ou fermées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	V		Le rachat des parcelles contigues au site et les mesures compensatoires pour limites le bruit concourent à réduite les nuisances sonores pour l'environnement.
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		La circulation des PL sera interne au site. Les tours adiabatiques seront moins bruyantes. Plusieurs zones (pompes, presserie.) seront couvertes ou fermées.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	V		Les sources lumineuses seront dirigées vers l'intérieur du site de SAIPOL et non vers les riverains.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	V	0	Le site est éclairé la nuit pour des raisons de sécurité.
suo	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		La captation des poussières va être améliorée et les points de rejets pourront évoluer avec les nouveaux aménagements : modernisation du poste de chargement tourteaux et de coques ; modernisation des postes de déchargement graines (avec captation et traitement des rejets de poussières). La construction de la nouvelle presserie s' accompagnera également d' une amélioration de la gestion des émissions atmosphériques de cet atelier.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Les rejets liquides du site vont : le réseau public (dirigeant les effluents vers la STEP communale) et le milieu naturel vers le ruisseau Le Litroux : pas d'évolution liée aux modifications
	Si oui, dans quel milieu ?	V		dans le réseau public vers la STEP (eaux pluviales souillées + eaux sanitaires + eaux industrielles) et dans le milieu naturel ruisseau Litroux (eaux pluviales propres + eaux de nappe).

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ons	Engendre-t-il des effluents ?	V		Le procédé mis en place à SAIPOL engendre des effluents de par le procédé d'extraction, la purge des chaudières, les eaux sanitaires, les eaux issues de la vidange de la cuvette de rétention déportée des cuves d'huile.
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V	0	Les travaux engendreront des déchets : démantèlement des bâtiments, désamiantage des toitures, travaux sur la voirie, génie civil, Les différents diagnostics vont être réalisés (amiante, pb, déchet démolition) En phase d'exploitation, les déchets engendrés seront de même typologie que les déchets actuels.
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Les travaux se feront dans un souci de s'intégrer au mieux au paysage : couleur des tuiles des nouvelles toitures harmonisée avec les bâtiments voisins, végétalisation du site, pas d'éléments en hauteur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	Pas de modification : les nouvelles parcelles acquises sont en zone à urbaniser selon le PLU de la commune.

	lences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec jets existants ou approuvés ?
Oui Si oui, déc	✓ Non crivez lesquelles :
Pas d'effet	s cumulés avec d'autres projets

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
□ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	_
ncidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
sans objet	
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être	9
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur	
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement	
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).	
EAUX : La modernisation du site engendrera l'imperméabilisation supplémentaire du sol de 500m². Les eaux pluviales tombant sur ces zones seront collectées par le réseau des eaux pluviales souillées actuel puis renvoyées vers la station d'épuration communale. Ces eaux continueront de subir des auto contrôles régulièrement par SAIPOL.	
AIR : En phase d'exploitation future, la captation des poussières va être améliorée et les points de rejets pourront	
évoluer avec les nouveaux aménagements suivants : • Modernisation du poste de chargement tourteaux et de coques : bâtiment fermé avec mise en place d'une	
captation et filtration avant rejet de l'air ; • Modernisation des postes de déchargement graines : en auvent avec mise en place d'une captation et filtration	
avant rejet de l'air.	_
La construction de la nouvelle presserie s'accompagnera également d'une amélioration de la gestion des émission atmosphériques de cet atelier.	5
Les modifications n'impacteront pas les rejets de COVT et de fumées de combustion des chaudières. En phase de travaux, la déconstruction des bâtiments sera à l'origine d'émissions poussières. Des précautions devront être prises pendant cette période (affichage pour les riverains, vérification de la direction du vent, port d'équipements de protection respiratoire pour les opérateurs de chantier,).	
SOL : Achat de parcelles au Nord-Ouest et au Sud-Est du site classées en zone à urbaniser selon le PLU de la commune de Lezoux.	

cf. plus de détails dans le Porter à connaissance joint

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au terme de ce formulaire et du porter à connaissance joint, les modifications projetées sur le site SAIPOL sont jugées non substantielles par l'exploitant. Elles ne sont pas de nature à aggraver les incidences du site sur son environnement, mais au contraire elles tendent vers une maitrise des impacts. Aussi, la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet ne parait pas justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux l et ll de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		
2		
3		
4		
5		

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🛚

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Vitté	
Prénom Nicolas	
Qualité du signataire Directeur d'usine	
À Leozux	
Fait le 0 7 1 2 2 0 2 3	Signature du (des) demai

Signature du (des) demandeur(s)